

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rénovation énergétique des logements sociaux : Les CAPEB franciliennes, l'État et l'ADEME Ile-de-France lancent un portail numérique pour les TPE du bâtiment

Le 8 juin 2018 lors de son Assemblée générale, la CAPEB Grand Paris, 1^{ère} organisation patronale du bâtiment a lancé son portail www.capecobat.fr qui a pour but de faire émerger, d'ici 5 ans, un réseau d'entreprises artisanales du bâtiment en Ile-de-France, destiné à répondre aux enjeux de la rénovation énergétique des bailleurs sociaux.

Rénover les bâtiments publics et privés afin de réduire leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre est l'une des ambitions du plan de rénovation lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, et le ministère de la Cohésion des territoires.

Après les lois Grenelle I (2009) et II (2010), et la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), le plan de rénovation confirme la place de la **rénovation énergétique** de l'habitat dans le Plan Climat national. Pour enclencher une baisse durable des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, les objectifs sont clairs à l'horizon 2023 :

- Réduire de 15 % la consommation d'énergie finale des bâtiments/2010 (année de référence)
- Rénover thermiquement 500 000 logements par an dont 50% occupés par des ménages modestes et 100 000 logements sociaux par an

A plus long terme, le Plan Climat national vise l'atteinte du niveau BBC rénovation pour l'ensemble du parc en 2050.

Sur le territoire francilien, ce sont **125 000 logements** qui devront être rénovés chaque année jusqu'en 2020, puis 180 000 à partir de cette date, comprenant 40 000 logements privés individuels, 50 000 logements en copropriétés et **35 000 logements sociaux !**

Pour accompagner la rénovation de ces 35 000 logements sociaux, les CAPEB Ile-de-France, l'État et la Direction Régionale de l'ADEME en Ile-de-France ont mis en place le **portail CAPECOBAT.FR**.

CAPECOBAT, un réseau d'entreprises artisanales du bâtiment en Ile-de-France

Annoncé par le Ministère du logement le 4 décembre 2016 dans le cadre de la démarche « Objectif Relance Construction », le Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique **PACTE** a été doté de 30 millions d'euros afin de soutenir la mobilisation collective des acteurs du bâtiment pour moderniser la filière, favoriser la montée en compétences des professionnels, améliorer la qualité et réduire les coûts de la rénovation.

Projet lauréat de PACTE, **CAPECOBAT® s'adresse aux 62 000 entreprises artisanales du bâtiment franciliennes avec l'objectif ambitieux de faire émerger d'ici 5 ans, un réseau**

d'entreprises artisanales du bâtiment en Ile-de-France, qualifié et performant, pour relever les enjeux de la rénovation énergétique du parc social francilien.

CAPECOBAT® s'appuie sur un portail numérique qui vise à la fois l'identification et la montée en compétences des professionnels, via notamment deux dispositifs pédagogiques innovants dans le domaine de l'efficacité énergétique mis en place et soutenus par l'ADEME Ile-de-France, ainsi que le rapprochement de cette offre et de la demande des bailleurs sociaux.

Le portail numérique
www.capecobat.fr est destiné à :

- Recenser les entreprises artisanales du bâtiment candidates à ce réseau au travers d'un autodiagnostic en ligne permettant d'analyser leurs qualifications, leurs formations et leurs références en rénovation énergétique de logements sociaux,
- Etablir puis préconiser l'accomplissement d'un parcours de qualifications et de formations proposant un MOOC*, la plateforme d'apprentissage par le geste PRAXIBAT®* qui permet des mises en situation professionnelle pour 3 technologies -isolation, ventilation, éclairage- ainsi que des formations pour la gestion de l'amiante et du plomb adaptées au contexte des logements sociaux.



« Un Parcours de formation obligatoire pour être labélisé CAPECOBAT »

1

Cap
Economies d'énergie du
Batiment
CAPECOBAT
Le **MOOC**

* MOOC : Massive Open Online Courses, est une formation en ligne pour appréhender la rénovation d'un logement social.

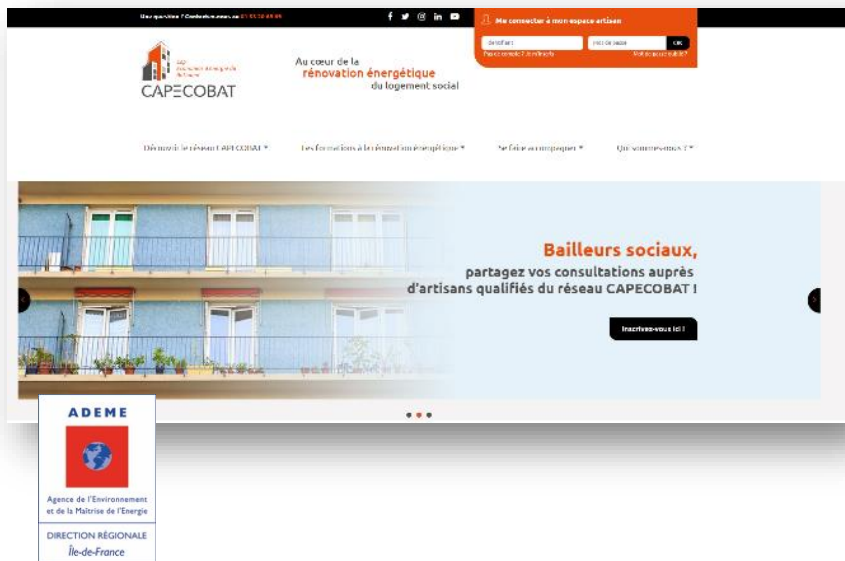
2

PRAXIBAT®
l'outil de formation
des professionnels

* PRAXIBAT : plateau technique de formation à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Pour les bailleurs sociaux :

- Le portail numérique propose un espace dédié aux bailleurs sociaux, leur permettant d'avoir un accès direct aux entreprises référencées et labellisées CAPECOBAT, et prêtes à postuler à leurs appels d'offres et marchés.



A propos de l'ADEME :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

CDC Habitat : Anciennement SNI, Groupe Caisse des dépôts.

Contacts presse :

- Laura LE LAY, Responsable de communication – laura.lelay@capeb-grandparis.fr 01 53 20 69 73
- Manar EL ALAOUI, Chargée de communication – communication@capeb-grandparis.fr 01 53 20 69 77
- Tiphaine ARMAND – tiphaine.armand@havas.com 06 25 28 64 28